

Montréal, le 11 mars 2021

Office de Consultation publique de Montréal
Mme Nicole Brodeur, présidente de la commission
1550, rue Metcalfe- bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Objet : Consultation publique – Campus de la Montagne de l'Université de Montréal
-Demande correction limites secteurs A et E Station métro Université de Montréal

Madame,

La direction des grands programmes de maintien des actifs métro Direction exécutive Ingénierie et grands projets (GPMAM) de la Société de Transport de Montréal désire par la présente, soumettre aux membres de la Commission ses préoccupations quant aux impacts de la délimitation de l'aire du **secteur E** où se situe l'accès principal de la station Université de Montréal.

La Société de Transport de Montréal prévoit investir d'ici les prochains mois dans la réalisation de travaux visant à mettre à niveau ses infrastructures et rendre la station Université de Montréal universellement accessible. Dans le cadre de ses investissements, l'installation de deux ascenseurs, d'une membrane d'étanchéité et de deux puits de ventilations naturelles sera construite. Les puits permettent une meilleure ventilation de l'espace public et servira en cas d'incendie, à évacuer la fumée et permettre une sortie de sa clientèle vers l'extérieur en toute sécurité. De plus, ils permettent de réduire l'effet piston actuellement présent en station lors de l'arrivée des trains et rends ainsi difficile pour les usagers d'ouvrir les portes pour accéder au métro.

À la lecture du projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (règlement 04-047), nous avons remarqué que le découpage des limites des secteurs E et A qui englobe l'accès principal à la station Université de la STM sont irréguliers; où les limites du secteur visé par le projet de la STM risque de rendre difficile, voir compromettre, l'installation de l'un des deux puits de ventilation naturelle prévus.

Le découpage des limites territoriales de l'aire d'affectation du **secteur E** de la station et du **secteur A** (aire protégée) ne suit pas le tracé du Chemin de la rampe. Une portion de l'aire de protection du Mont-Royal (**secteur A**) se poursuit au nord du Chemin de la rampe par une forme de demi-lune qui s'intercale à l'intérieur du **secteur E**, où se situe l'aire d'intervention prévue pour les travaux de la station du métro Université de Montréal (voir plan à l'annexe 1). Les limites de cette bande de protection au nord du Chemin de la rampe est sans réelle référence physique, naturelle ou anthropique, ou limites cadastrales, rendant ainsi difficiles la localisation de ses limites et l'application de ses mesures de protection.

Afin de permettre l'implantation du puits de ventilation en toute conformité aux objectifs inscrits au Plan d'urbanisme et d'une éventuelle limite de zone au futur projet de règlement modifiant le règlement

d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame de Grâce (01-276), nous demandons à la Commission que soit déplacé la limite de l'aire de protection du Mont-Royal **secteur A** afin qu'elle soit fixée par la limite de l'emprise du Chemin de la rampe (voir la ligne pointillée en rouge des limites à modifier telles qu'identifiées au plan de l'annexe 2). Cette référence physique des lieux évitera ainsi des ambiguïtés ou risques de conflits d'usages et dérogations réglementaires pour les constructions à venir.

Nous tenons à rassurer les membres de la Commission, que la Société de transport de Montréal appui les orientations et mesures édictées au projet de modifications au Plan d'urbanisme tel que soumises par la Ville de Montréal afin que soit réalisé le futur Plan d'aménagement du Campus de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées.

Veillez agréer, Mesdames, Monsieur les Commissaires, nos plus sincères salutations.



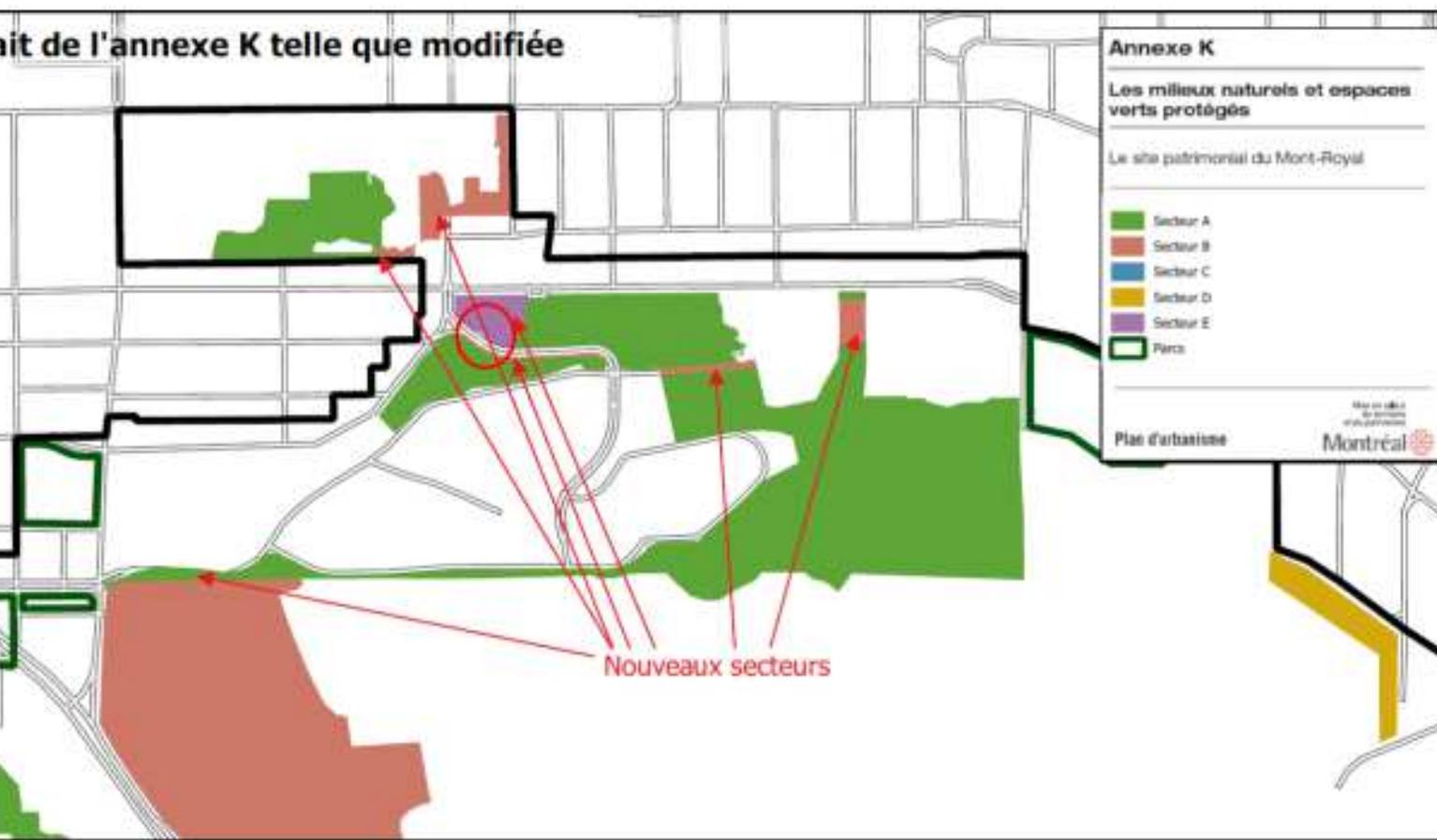
Alain Bilodeau | Urbaniste principal, M.Urb

Grands programmes de maintien des actifs métro
Direction exécutive Ingénierie et grands projets
700 de la Gauchetière Ouest, 18^e étage,
Montréal, Qc
H3B 5M2

Annexe 1

Position planifiée Poste de ventilation naturelle station Université de Montréal





Annexe 2

